
Décision de la Présidente n° 20230307

OBJET : Commande d'une mission complète de maîtrise d'œuvre pour la création d'un accès à la zone d'activités de Merlin, Commune de NAUCELLE

La Présidente de Pays Ségali Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

En vertu de la délibération du Conseil communautaire de Pays Ségali Communauté, en date du 30 juillet 2020, visée en préfecture le 5 août 2020, relative aux pouvoirs qui m'ont été donnés par le Conseil communautaire ;

Vu le montant du devis proposé par Georges LABROUE pour une mission complète en vue de l'aménagement de l'accès à la ZA de Merlin – commune de Naucelle

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer commande à Georges LABROUE – géomètre expert DPLG, d'une mission complète – de Maîtrise d'œuvre (Phase PRO- Phase ACT – Phase VISA et DET – Phase AOR et GPA), en vue de l'aménagement de d'un accès à zone d'activités de Merlin, Commune de NAUCELLE :

- * Montant : 23 400 € hors taxes
- * Mission : selon description détaillée dans le devis

ARTICLE 2 : Les paiements de la mission pourront être effectués à la fin de chaque élément de missions, une fois le service fait de chaque phase.

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet, dans le cadre du contrôle de légalité.
- Monsieur le Comptable de la Collectivité.

Fait à Baraqueville,
Le 07 mars 2023
La Présidente, Karine CLEMENT

